

des logements pour plus de 1000 personnes à Vernand-Dessous

La Municipalité propose un changement d'affectation des terrains situés à «Vernand-Dessous» pour permettre la construction de bâtiments destinés principalement à l'habitation. Le plan d'affectation «Cour Camarès» - Modification des plans d'extension n° 576 et 597 est mis à l'enquête publique du 20 novembre au 19 décembre. La nouvelle affectation sera conforme aux objectifs fixés par le Schéma directeur du Nord lausannois.

Le secteur de Vernand-Dessous bénéficie d'une bonne desserte en transport public (deux haltes du LEB à proximité). Les terrains de «Cour Camarès» (Plans d'extension n°576 du 11 janvier 1976 et 579 du 28 septembre 1980) sont actuellement affectés d'une part en zone industrielle et d'autre part en zone intermédiaire. Le nouveau plan partiel d'affectation permettra aux propriétaires privés du site de réaliser leur projet d'immeubles de quatre, sept et cinq étages plus attiques respectant la norme minergie. Le PPA pourrait entrer en vigueur en 2014 et les premiers logements pourront être mis sur le marché fin 2016. Le futur quartier accueillera entre 1000 et 1200 habitants.

L'accès en voiture au secteur se fera par la future route cantonale barreau de l'Essert qui reliera la route de Neuchâtel (RC 401) à la route de la Blécherette (RC 448) conformément aux mesures préconisées par le Schéma directeur du Nord lausannois. Ce projet sera mis à l'enquête publique dès le 29 novembre 2013. Pour la protection de la faune, un couloir sera aménagé le long de ce barreau sur une profondeur de 50 m permettant aux animaux de relier les massifs boisés de Vernand-Dessus et Vernand-Dessous.

La direction des travaux

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- **Olivier Français, directeur des travaux, 021 315 52 00**

Lausanne, le 22 novembre 2013